

# Le plan préliminaire de gestion de la construction

## Mandat

### 1. Description

L'aide-mémoire du plan préliminaire de gestion de la construction est le document qui fait état des répercussions prévues de la proposition d'aménagement pour tous les modes de transport et tous les éléments de l'emprise pendant les travaux de construction. L'objectif de ce mandat consiste à aider le requérant et le personnel de l'unité de la Gestion de la circulation de la Direction générale des travaux publics à recenser les répercussions prévues de leur proposition sur l'emprise municipale avant le début des travaux.

### 2. Pouvoir d'exiger le dépôt de ce document

*Règlement sur les travaux routiers 2003-445, dans sa version modifiée.*

### 3. Cas dans lesquels ce document est obligatoire

La Ville exige l'aide-mémoire du plan préliminaire de gestion de la construction pour les demandes d'aménagement suivantes :

- réglementation du plan d'implantation;
- plan de lotissement.

### 4. Contenu

L'aide-mémoire du plan préliminaire de gestion de la construction est constitué de plusieurs questions et d'un diagramme établi selon les modalités ci-après.

#### **Section 1 de la présentation de la demande (diagramme)**

L'objectif de l'aide-mémoire du plan préliminaire de gestion de la construction consiste à représenter, s'il y a lieu, toutes les parties de l'emprise attenantes au site de la proposition d'aménagement et dont on pourrait avoir besoin pour mener des travaux de construction. Puisqu'il s'agit d'un diagramme préliminaire, il ne doit comporter qu'un graphique balisé représentant le site que l'on propose d'aménager et la zone de l'emprise dont on pourrait avoir besoin pour mener les travaux. On peut représenter cette zone en dessinant une case sur la carte et lui donner l'appellation de « zone de travaux proposée ».



## Section 2 de la présentation de la demande (aide-mémoire)

On demande aux requérants de répondre aux questions d'après le diagramme qu'ils déposent. Voici entre autres les questions auxquelles ils doivent répondre :

1. Les travaux de construction obligeront-ils à prévoir le détour temporaire d'un circuit d'autobus?
2. Les travaux bloqueront-ils une voie cyclable?
3. Les travaux bloqueront-ils un trottoir?
4. Les travaux obligeront-ils à fermer une voie de circulation?

Selon les circonstances spécifiques du site, le personnel de la Ville peut ajouter des questions supplémentaires comparables dans l'aide-mémoire du plan préliminaire de gestion de la construction.

## 5. Critères d'évaluation

L'aide-mémoire du plan préliminaire de gestion de la construction est le document qui donne une vue d'ensemble préliminaire des répercussions de la proposition d'aménagement sur tous les modes de transport et sur tous les éléments de l'emprise pendant les travaux. L'objectif de ce mandat consiste à aider le requérant et le personnel de l'unité de la Gestion de la circulation de la Direction générale des travaux publics à répertorier les répercussions de leur proposition sur l'emprise avant l'approbation du plan d'implantation et en prévision du dépôt de la demande des permis de construire.

## 6. Fonctions et attributions/compétences

L'aide-mémoire du plan préliminaire de gestion de la construction doit être signé par le requérant ou par un de ses fondés de pouvoir.